



VIE INSTITUTIONNELLE ET VIE ASSOCIATIVE

Isabelle DHOYER, Présidente

Dossier : Comité directeur

Dossier suivi par : Françoise CAHU, assistante

Date : 19 et 20 décembre 2015

COMPTE RENDU

ADOPTÉ PAR 8 POUR ; 1 ABSTENTION

Présents : Raymonde Derouard, Marie-Anne De Vreyer, Isabelle Dhoyer, Gilbert Grandjean, Bernard Hameau, Cédric Lafont, Mickaël Lissarre, Maurice Marais, Isabelle Soltysiak, Jean-Yves Talois, Nadine Tétron, Gaël Utard, Etienne Vigour, Saâd Zian (Délégué général)

Participait aux travaux en fonction des dossiers : Jean Amand Declerck

Participaient : Jérémie Hermant (le samedi), Hubert Bersot (le dimanche), représentants du CE

Excusés : Pierre Boulanger, Julien Bruno, Nicole Daniel, Maud Réveillé

Etaient à l'ordre du jour

Samedi

- Calendrier des travaux du CD
- Questions administratives et financières
- Trésorerie
- Budget prévisionnel 2016
- Organisation des congrès 2016
- Orientations Nationales, Cap pour demain

Dimanche

- Compte-rendu du CD d'octobre
- Vision et priorité pour les EEDF
- Projet 2016
- Organisation et fonctionnement des ENT
- Suivi des motions
- Relevé de décisions
- Revues 2016 – nos outils de communication
- Fonction employeur
- Bilan du CD

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

12 Pour ; unanimité des présents au moment du vote

2. Calendrier des travaux du CD

Un outil de planification des travaux du CD est présenté par la Présidente et la Secrétaire à l'ensemble du Comité directeur. Parmi les dossiers à traiter dans l'année, il y a la question des rassemblements d'automne, la stratégie de communication de l'Association, la réponse aux motions, le partage du travail CD/ED...

Un premier retour des congrès se fera en séance des 5 et 6 mars, [un groupe de travail se constituera alors pour travailler sur les réponses aux motions.](#)

Sur le partage du travail entre le CD et l'Équipe de direction, pour ne pas être trop généraliste, un temps de discussion devrait être pris lors d'un CD pour poser et discuter des points qui questionnent.

Le CD doit également se reposer la question de sa séance délocalisée à Caen. Lors de sa séance du 27-28 juin 2015, il avait été décidé que la réunion du CD se déroulerait en Normandie, pour faire le lien avec la région qui organise l'Assemblée générale. Le plus opportun serait que ce soit la séance de janvier qui s'y déroule. Après réflexion, le Comité directeur s'interroge sur la pertinence de cette délocalisation. Par contre, un groupe de travail pourrait se constituer au sein du CD pour réfléchir aux modalités de l'Assemblée générale à Caen Il pourrait se mettre en lien avec l'équipe d'organisation.

Le Comité directeur décide que ce groupe de travail, comme l'année précédente, sera constitué :

- ✓ de la Présidente
- ✓ du Délégué général
- ✓ de 3 membres du Comité directeur
- ✓ de l'Équipe nationale (selon l'organisation décidée par le Délégué général)
- ✓ de 2 Responsables régionaux volontaires.

La Présidente enverra un message en ce sens aux Responsables régionaux.

Les membres du CD volontaires sont Mickaël Lissarre, Isabelle Soltysiak et Cédric Lafont. Ce dernier se propose de laisser sa place si un membre du CD, absent lors de cette séance, souhaite rejoindre le groupe. Une proposition est faite par la Présidente et le Délégué général de remplacer la séance du CD de février par un séminaire réunissant le Comité directeur, les Responsables régionaux et l'Équipe de Direction afin de poursuivre le travail entamé l'an dernier. Le séminaire est un exercice de mise en réflexion et de prospective avec un regard politique sur l'Association.

Si un tel temps de travail semble nécessaire, certains membres du CD interrogent la difficulté qui peut surgir sur la charge de travail qui incombe à cette instance si on lui supprime une séance.

Il est important que l'ensemble du Comité directeur travaille sur les objectifs, les thèmes et les méthodes du séminaire.

Les thèmes à aborder pourraient se situer autour de la vision d'avenir de l'Association, en reprenant les axes de travail de la « Rencontre des voisins » pour aller plus loin dans la réflexion.

La Présidente enverra, avant la séance du Comité directeur de janvier, un premier courrier aux Responsables régionaux.

Le Comité directeur adopte les modifications de calendrier suivantes :

- **la séance de janvier se tiendra à Noisy-le-Grand**
- **en lieu et place de la séance du Comité directeur des 6 et 7 février, un séminaire est organisé avec les Responsables régionaux et l'Équipe de direction. Le contenu et les méthodes de travail de ce séminaire seront adoptés lors de la séance de janvier.**

12 Pour ; 1 Abstention.

3. Nomination des Responsables et des Trésoriers des SLA nationales

Un problème se pose sur la structure de St Pierre Dels Forcats : 2 responsables de SLA ont été élus. Hors, le responsable d'une structure locale de ce type est également Représentant Local de l'Employeur, et il ne peut y avoir qu'un seul RLE. La nomination du RSLA est donc renvoyée au prochain CD. Contact doit être pris avec les 2 personnes élues pour leur expliquer la situation.

Pour rappel, dans notre Association la prise de fonction se fait par élection, le Comité directeur, quant à lui, nomme ou pas, les personnes élues en fonction des critères objectifs dont il peut disposer pour ne pas nommer.

Sont nommés Responsables de structure

| Structures | Responsables |
|------------------------|---------------------|
| Bécours | Alexis Barret |
| Le Fontenil | Maurice Marais * |
| SV de Chalon-sur-Saône | Nina Guerçon |
| SV d'Orléans | Soraya Akkouche |
| La Planche | Guillaume Masson |
| SV de Caen | Benjamin Costa |

Sont nommés Trésoriers de structure

| Structures | Trésoriers |
|------------------------|---------------------|
| Bécours | Gaël Utard |
| SV de Chalon-sur-Saône | Eloïc Moyon |
| SV d'Orléans | Aymeric Oger |
| La Planche | Bernard Allirand |
| Morbecque | Isabelle Novaczyk * |
| SV de Caen | Jean-Yves Talois * |

* réélus pour un deuxième mandat

Le Comité directeur nomme les responsables et les trésoriers.

12 Pour ; 1 Abstention.

4. Questions administratives et financières

- **Mamirolle** : le Comité directeur autorise la modification de la délibération du CD du 5 octobre 2015 et la modification du compromis afin de retirer la proposition de mise à disposition pour les EEDF, de la parcelle cadastrée section B, n°989 située route de Mont, lieudit « Planche du Mont » à Mamirolle (25620) deux mois par an (juillet et août) et ce pendant une durée de 10 ans. **12 Pour ; 1 Abstention.**

- **Fabian** : le Comité directeur autorise la vente des parcelles 249, 250 et 251 situées au lieudit « Courrèges » à Aragnouet (65) à Monsieur Julien Vernardet pour la somme de 1500€.

13 Pour ; Unanimité des présents.

Maurice Marais, pilote de la CAF, présente un état d'avancement des dossiers de vente en cours ainsi qu'un état d'avancement des dossiers d'accessibilité des centres. Sur ce dernier dossier le Commission Administrative et Financière fait part de ses difficultés à avoir des retours de la part des responsables de Centres. Sur Bécours, un diagnostic a été réalisé par la SOCOTEC mais deux experts nous ont alertés quant à

ce diagnostic. Un délai a été demandé pour mise en réflexion. Il s'avère également que certains dossiers, en Région, ont été déposés en Préfecture sans que les services du siège national n'en aient été informés. Hors, le dépôt de dossiers en Préfecture peut valoir engagement. S'il s'avère que les Préfectures considèrent que les dossiers déposés sans l'aval du Comité directeur de l'Association sont engageants pour celle-ci, de vraies difficultés pourraient surgir car elle ne pourrait pas engager l'ensemble des frais. Comme les EEDF sont une Association unique, un dépôt de dossier unique peut être déposé. Une demande de délai pour la réalisation des travaux, en raison du coût globalisé que doit supporter l'Association peut être faite.

Les centres de catégorie 5 ont peu de modifications à mettre en œuvre et une attestation sur l'honneur concernant l'agenda d'accessibilité suffit en Préfecture.

Pour conserver nos Centres il faut être professionnel dans notre gestion et pilotage. Des liens sont à faire entre les Centres (nationaux) et le travail pédagogique de l'Association. Certains membres du Comité directeur remarquent que le fait qu'il n'y ait pas de direction centralisée des Centres avec de vrais moyens dédiés pose difficulté. Des moyens ont été mis pour suivre les ventes ; il doit en être de même pour cette question d'accessibilité. Les investissements ont été gelés depuis décembre 2012 par le Comité directeur, mais il va être nécessaire de réinvestir pour les garder en état.

Certains membres du CD pensent que l'Association possède encore trop de centres par rapport à la capacité qu'elle a de les entretenir. Le dossier « gestion du patrimoine » a démarré en 2011 et doit se poursuivre, en gardant comme ligne de réflexion « l'utilité pour l'Association ». L'ensemble des acteurs doit être conscient que l'entité juridique unique s'applique également aux Centres.

5. Trésorerie

Depuis le mois de septembre, le CD n'a pas pu avoir l'analyse de ce qui a causé les difficultés de trésorerie de la fin de l'été. Le Trésorier national en présente une analyse. Les membres du Comité directeur notent qu'ils étaient certes en possession de l'ensemble des données mais pas nécessairement en capacité de les analyser. Le travail présenté a permis à chacun de mieux comprendre.

Il est noté une baisse de 9% des activités sur l'été, la question que l'on peut se poser est quel poids les structures fermées ont influencé cette baisse.

Concernant les baisses de subventions, c'est à la clôture de l'exercice comptable que les périmètres touchés seront clairement identifiés.

La remontée des comptes pour les grosses structures est attendue cette année pour le 20 janvier.

La mise en place du logiciel ERP Sage permet de gérer la trésorerie, les moyens de paiement, la comptabilité et les payes. Les personnels ont demandé que la formation sur le logiciel commence avant 2016, elle a donc été ajoutée au budget 2015.

Les ventes effectuées cette année correspondent à ce qui était prévu dans le plan de trésorerie.

[Il est demandé qu'un point régulier sur le suivi du train de mesures voté en septembre 2015 soit fait.](#)

6. Budget 2016

On peut constater que les budgets remontés sont de plus en plus travaillés et ne sont pas de simples reconductions des années précédentes. La contribution rajoute un flux interne. La masse salariale chargée sur le siège nationale est en baisse. Le budget institutionnel est équilibré.

La Commission Administrative et Financière, après examen du budget 2016, dans son avis,

- rappelle la dynamique positive de la construction du budget
- constate une bonne remontée des budgets V1
- acte que dans les rencontres des voisins les éléments pour la version 2 n'ont pas abouti
- constate que 2 Centres permanents et 5 Régions n'atteignent pas l'équilibre.

La CAF émet cependant un avis favorable sur le budget V1 de l'Association.

Certains membres du Comité directeur font remarquer qu'il est regrettable que la liasse de documents regroupant l'ensemble des budgets des périmètres régionaux et nationaux ne leur soit pas parvenue en amont de cette présentation. Ces documents auraient dû être transmis au CD après la CAF de novembre (qui a été annulée).

Certaines structures sont en incapacité d'assumer la contribution ; il est nécessaire d'accompagner les structures déficitaires.

L'objectif de la contribution est bien que le siège, hors FNIAP, arrive à 0€. LA contribution sera donc à réajuster pour 2017.

Un point de vigilance est soulevé quant à la possibilité que le secteur Vacances Adaptées connaisse avec « un peu de retard » sur le secteur « vacances ordinaires » les mêmes difficultés.

Pour avancer dans la construction de budgets prévisionnels réalistes, il pourrait être intéressant de travailler sur des fourchettes.

Le Comité directeur souligne le travail de qualité fourni par les bénévoles trésoriers et les membres de la CAF. LA culture de la construction budgétaire est en train de se construire dans l'Association.

Le budget prévisionnel 2016 présenté est adopté.

11 Pour ; 1 Contre ; 1 Abstention.

7. Organisation des congrès régionaux (1/3)

Chaque membre du Comité directeur doit disposer d'informations et d'éléments d'analyse avant de se rendre dans un congrès régional. Un regard croisé sur les Régions serait intéressant.

Il apparaît, par ailleurs, que l'organisation régionale ne répond pas partout aux besoins de l'Association. Des modifications sont peut-être à envisager, mais le Comité directeur doit disposer d'un peu plus de temps pour décider. Le Comité directeur décide donc que le temps de travail sur les congrès régionaux est reporté à deux temps différents : un premier dimanche 20 décembre pour la répartition dans les Régions où il n'y a pas d'urgence et un second en janvier pour les 3 Régions les plus en difficulté (pour des raisons différentes) : Côte d'Azur, Forez, Pays de la Loire.

8. Orientations Nationales et Cap pour demain

- **Cap pour demain** : présentation des 1^{ers} retours.

Début décembre, il n'y a que 12% de groupes locaux qui ont répondu. Ce n'est pas encore suffisant pour mieux comprendre ce qui fonctionne dans ses structures et tenter de construire. Le document est à affiner pour obtenir une meilleure photographie de l'Association. L'enquête pourrait être continuée jusqu'à la période des congrès qui pourraient être des lieux où prendre le temps d'y répondre. Certaines structures ont ouvert le questionnaire mais n'ont pas été au bout : elles sont identifiées et vont donc être relancées. Il y a pu avoir un frein technique, le questionnaire ne se déroulant qu'au fur et à mesure des réponses. Par ailleurs, les Responsables régionaux n'ont pas eu connaissance des questions posées et n'ont pas pu aider pour les remontées.

A ce stade, quelques questions cependant apparaissent : le rythme des activités est-il corrélé au développement ? Quel lien entre formation et taille du groupe ?

Si les remontées sont suffisamment conséquentes « Cap pour demain » devrait permettre de faire les choix les plus pertinents en termes d'Orientations Nationales.

- **Orientations Nationales**

22 structures locales ont répondu, ce qui n'est pas suffisant pour réduire les priorités. La réduction devra donc se faire en congrès, puis en AG. Pendant les « rencontres entre voisins » un temps a été dédié à l'enrichissement des propositions. Il est en cours de dépouillement par le groupe de travail. La rencontre des salariés du mois de novembre n'ayant pas eu lieu, il est à réfléchir comment ceux-ci peuvent être associés à la construction en réfléchissant sur les actions qui pourraient être mises en œuvre. Des rencontres par Territoire pourraient-elles être organisées ? Certains membres du CD font remarquer que de telles rencontres doivent être budgétées.

Le groupe de travail va également proposer l'écriture d'une « introduction politique et contextuelle des Orientations » qui devrait permettre d'ouvrir les orientations vers des actions différentes lors des congrès. L'enjeu du temps sur les Orientations Nationales pendant les congrès est très fort : il doit bien y avoir discussions avant positionnement individuel des participants par vote.

Le groupe de travail propose que l'Assemblée générale se positionne par vote sur la réduction des priorités et sur le chapeau politique amendable. Certains membres du CD font remarquer que la modification du chapeau pourrait concentrer les « exaspérations » ; le groupe de travail doit réfléchir aux modalités d'amendements.

Certains membres du Comité directeur perçoivent comme un décalage entre les orientations proposées lors de l'AG 2015 et la dynamique qui s'est enclenchée dans l'Association.

Le chapeau politique sera écrit après la réduction des priorités par les congrès. Le groupe de travail du CD fera une proposition d'écriture au Comité directeur. L'ensemble des matériaux compilés sera transmis à chaque membre du Comité directeur à partir du mois de janvier.

13 Pour ; unanimité des présents.

Lors de sa séance d'avril le Comité directeur devra s'approprier le chapeau et les Orientations car celles-ci sont de sa responsabilité.

Il est important de voir les Orientations comme des priorités mais pas comme les seuls axes de travail de l'Association pendant toute leur durée. En outre, le terme de « réduction des priorités » doit ici s'entendre comme en cuisine c'est-à-dire comme l'occasion d'obtenir un fond plus concentré en arômes et en saveurs.

9. Organisation des congrès régionaux (2/2)

Provence : la date correspond à celle de Conseil national ; il y a eu une mauvaise communication sur le calendrier des travaux de l'année.

Rhône-Alpes : la date choisie par la Région ne correspond pas à une date possible de congrès. Il n'y aura pas de membre du Comité directeur, par contre la présence de l'échelon national peut être renforcée par un binôme de l'Équipe nationale.

C'est la troisième année consécutive que des congrès se dérouleront en dehors des dates arrêtées par le CD et cela pose question. Ne faudrait-il pas proposer une date nationale de congrès ?

Lors de la séance de janvier, le Comité directeur traitera des problématiques des Régions Côte d'Azur, Forez, Pays de la Loire ; les membres du CD se positionneront sur ces congrès à la suite de ce temps.

10. Compte-rendu de la séance du Comité directeur d'octobre

Le compte-rendu est adopté.

12 Pour ; 1 Abstention.

11. Vision et priorité pour les EEDF

En juin 2015, des membres du CD ont demandé à la Présidente de donner sa « vision » pour l'Association. Ce qui est présenté lors de ce temps a été co-construit par la Présidente et le Délégué général et représente une sorte de bilan d'étape.

L'accent est mis sur le fait que le scoutisme ne se limite pas à une méthode ; celle-ci n'a de sens que si elle sert à la mise en œuvre du projet associatif.

Les axes mis en avant sont :

- développer et faire vivre tous nos réseaux sans prioriser uniquement le Scoutisme Français
- association de bénévoles
- association nationale
- affirmer notre utilité sociale.

La Présidente insiste sur le fait que son « projet » pour l'Association doit s'inscrire dans un projet collectif. Concernant les propositions pédagogiques, le constat est fait d'une sorte de perte de sens dans leur mise en œuvre. Les organisations mondiales préconisent de les remettre à plat tous les 5 ans afin d'en ré-interroger la pertinence.

On a peu de recul sur la réforme des statuts et du règlement général, mais l'importance du changement se fait sentir ; la gouvernance est une question clef. Il est à noter par ailleurs que celle-ci a un coût.

L'Association doit se réinscrire dans l'environnement de la société ; la question de l'utilité sociale est un enjeu à ne pas rater.

Il est indispensable de trouver des points d'équilibre et du temps pour se poser, prendre du recul.

Au sein du SF et du Scoutisme mondial, la vision portée par les EEDF est nourrie de ce que l'Association apprend dans le réseau laïque.

12. Projet 2016

Le Délégué général et le Directeur du pôle Développement présentent une carte de pilotage stratégique qui sous-tend la construction d'un plan d'action. Plan d'action élaboré selon la méthode du « cadre logique ».

Ce cadre part des ambitions politiques, qui sont de la compétence du CD. Ces ambitions se déclinent en impacts, objectifs généraux et résultats attendus.

Les activités/actions du plan d'action sont choisis en fonction de leur pertinence en tant que moyens permettant d'atteindre les résultats escomptés.

Ce travail a été réfléchi dans le cadre de la préparation de la CPO JS mais avec un souci d'être déclinable pour l'ensemble des ministères. L'articulation avec les CPO nous oblige à nous inscrire sur un espace temps plus important (trois ans) et donc de prévoir des activités/actions qui dépassent le cadre d'un plan d'action annuel. D'où un travail nécessaire de priorisation des activités et leur étalement sur la durée de la CPO.

A ce stade, le Comité directeur doit se positionner sur la validation de la démarche. Celle-ci ne semble pas incohérente par rapport à ce qui se construit pour les Orientations Nationales. Il faudra cependant être

vigilant à l'articulation entre ce plan d'action et les Orientations. Au niveau des activités à mettre en œuvre avis pourrait être pris auprès des Équipe Nationales Thématiques et des Animateurs Développement. Elles ont déjà été présentées à certains salariés pédagogiques. Les ENT, en coordination ont eu un temps de travail et ont convenu d'une démarche jusqu'à l'AG.

Le Comité directeur adopte la démarche présentée.

13 Pour ; unanimité des présents.

L'Équipe nationale devra revenir devant le CD avec le document finalisé.

13. Organisation et fonctionnement des ENT

Les Équipes Nationales Thématiques n'ont aucune existence statutaire ou réglementaire. Elles permettent à l'Équipe Nationale d'avancer dans sa mission. Principalement, elles sont constituées pour aider l'Association à mettre en œuvre les actions et priorités adoptées. Bien évidemment, cela n'empêche pas de mandater des responsables/équipe pour travailler sur des innovations ou des dossiers émergents.

Le co-pilotage bénévole-salarié est un concept intéressant mais il est parfois difficile à appliquer, il pose également la question de la responsabilité en cas de désaccord du binôme.

Le CD n'a pas vocation à nommer lui-même les co-pilotes. Cela fait partie de la délégation donnée au DG. Le CD par contre peut nommer sur proposition du Délégué général ce qui permet de ne pas remettre en cause la légitimité de ce dernier.

En juin 2014, le CD a adopté une note de cadrage des ENT. En septembre 2015, un appel à candidature a été lancé à partir du travail fait en 2014-2015 avec les « anciennes équipes ». Le pilote bénévole est la personne sur laquelle s'appuie le membre de l'EN en charge du dossier. Quand il n'y a pas de membre salarié dédié, il peut y avoir mandat direct du CD. La nomination du CD donne une légitimité par rapport à l'Association. La validation des travaux des ENT passe par le DG puis par le CD.

Sur proposition du Délégué général, le Comité directeur nomme

- **Margaux Aillères, pilote bénévole de l'équipe nationale pédagogie,**
- **Fiona Lejosne, commissaire internationale AMGE,**
- **Nizar Yaiche, commissaire international OMMS.**

13 Pour ; unanimité des présents.

14. Suivi des motions

Le document de suivi des motions est présenté par Cédric Lafont en charge du dossier. Il est proposé qu'un point soit fait à l'AG pour que l'ensemble de l'Association puisse mesurer l'avancée des travaux.

La personne en charge du dossier peut relancer les acteurs de la mise en œuvre des motions.

15. Relevé et suivi des décisions du Comité directeur

Un point d'étape est prévu mi-janvier. Le point prévu lors de cette séance est celui reporté depuis la séance de septembre. Il est donc décidé d'annuler ce temps.

16. Code de conduite du Comité directeur

L'objectif de ce temps de travail proposé par la Présidente est de discuter pour trouver comment mieux fonctionner ensemble.

Des écrits ont été publiés par certains membres du CD sur un blog (HEC) ; certains de ces écrits questionnent des membres du Comité directeur quant à la gouvernance.

Chaque membre du Comité directeur est élu individuellement ce qui pose la question du « collectif CD » en dehors des temps où chacun est clairement mandaté. Toutefois, il apparaît que lorsqu'on est identifié dans une fonction, il y a des sujets sur lesquels on ne peut communiquer ; ou tout moins sur lesquels on se doit d'avoir un droit de réserve.

Chacun garde sa liberté de pensée et d'expression. Le CD doit garantir la liberté de débat en son sein ; sur les décisions, le collectif Comité directeur doit garder la main sur la communication.

Un point de vigilance est à avoir quant à ce qui est diffusé via internet, moyen de communication rapidement public.

Peut se poser la question de ce qui est de l'ordre de la confidentialité. Les sujets qui ne sont pas aboutis ne doivent pas sortir hors du Comité directeur. Il en va de même pour les documents. Sur ces derniers, la mention « document de travail » devrait permettre plus de clarté sur le sujet.

Pour mieux comprendre le rôle du CD, un travail est peut-être à mener quant à la préparation à la candidature au poste d'administrateur de l'Association.

17. Revues 2016

Le CD n'a pas encore pris position sur les revues et la communication interne. Il faut prendre le temps de définir une stratégie. [L'Équipe nationale doit creuser la question pour revenir vers le CD avec des propositions en mars.](#)

Cependant, d'ici qu'une nouvelle stratégie soit définie, une solution provisoire (jusqu'à l'AG) doit être mise en place pour assurer la sortie des revues. Aude Aprahamian qui a quitté son poste pour partir à l'étranger, assurera en tant que prestataire.

La qualité des revues s'est grandement améliorée depuis plusieurs années. Les revues sont à replacer dans le cadre de la communication, de manière plus générale. Un équilibre entre la communication interne et une communication externe « plus agressive » est à trouver. Vers l'interne, il faudra aller prendre avis des adhérents. Les questions de lisibilité et de visibilité ressortent dans les propositions des Orientations Nationales. Il est nécessaire d'avoir une cohérence des messages. Ceux véhiculés dans les revues doivent permettre de donner envie de rencontrer l'Association.

Aujourd'hui, Routes Nouvelles n'est pas un lieu de débat. Un appel à écriture a été lancé mais peu d'adhérents répondent.

18. Fonction employeur

Informations diverses :

- Les entretiens professionnels annuels se dérouleront jusqu'à fin mars.
- CHSCT : les points de préconisation du rapport Technologia ont été repris. A ce jour, les expressions des salariés n'ont pas permis de montrer des améliorations notables.
- Le principe de la double signature dans les délégations de pouvoir qui a commencé à être mis en place l'an dernier a été réexpliqué auprès de l'Équipe nationale. Ces explications ont permis une meilleure compréhension.
- Le Délégué général devrait pouvoir, d'ici mars, présenter son plan de management.

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR

16 ET 17 JANVIER 2016